



Demande concernant le temps de travail

Par **louloupremium**, le **10/12/2008** à **22:37**

Bonsoir à tous et à toutes.

Ma question est la suivante :

Situation : Je suis actuellement remplaçant Aide au Soins Hospitalier de façon ponctuelle. Je fais environ 70 heures de travail par semaine (environ 12 heures quotidiennes) ce qui est déjà illégale sauf si le fait de travailler 12 heures par jours est basé sur le volontariat, ce qui n'est pas mon cas de façon direct mais plutôt de façon indirect car en tant que remplaçant si je refuse de l'effectuer je perds ma place...

Ma question concerne surtout le paiement de ces heures de travail largement supérieur au 35h/semaines car je ne peux pas prendre de journées de repos ni être payé en heures supplémentaires (telle est la situation dans le monde hospitalier).

Donc qu'en ait-il de ces heures ? sont-elles perdues ou ai-je un recours pour être payé ?

Merci beaucoup pour votre réponse et si vous voulez plus de précisions n'hésitez pas.

Cordialement

Benoit